

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Antananarivo, 15 mai 2020**

En application de l'article 39 de la loi 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des referendums qui dispose que : « Le Registre électoral national est arrêté définitivement le 15 mai par la Commission Electorale Nationale Indépendante », la CENI a procédé aujourd'hui 15 mai 2020, à l'arrêté définitif de la liste électorale 2019-2020.

Ainsi, dans le cadre de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2019-2020, il a été effectué les opérations, d'une part, d'addition des nouveaux titulaires de Carte Nationale d'Identité, des omis et de ceux qui ont changé d'adresse, et d'autre part, de retranchement des électeurs décédés et de ceux qui ont perdu leur qualité d'électeur à la suite d'une décision de justice. En outre, il a été apporté des corrections sur les erreurs réclamées par certains électeurs sur leurs données personnelles.

Par ailleurs, malgré le contexte de l'état d'urgence sanitaire en vigueur dans le pays depuis le mois de mars dernier, la CENI n'a pas baissé les bras pour honorer sa mission et a ainsi déployé des efforts considérables pour ce faire et ce, avec le concours de ses démembrements. En effet, la période de confinement n'a pas facilité la tâche des démembrements avec la restriction sur le déplacement des personnes car elle a coïncidé avec celle de la remontée des cahiers d'addition et de réclamation venant des Fokontany vers les Districts. En fait, à la place des descentes sur terrain, une coordination des activités a été organisée au niveau central et à chaque niveau de démembrement.

Si 10 299 583 d'électeurs ont été enregistrés lors de la RALE arrêtée définitivement le 15 mai 2019, les statistiques relatives à la RALE 2019-2020 se résument comme suit :

- Le nombre des additions est de : 524 669
- Le nombre des retranchements est de : 443 119
- Le nombre des électeurs sur toute l'étendue du territoire national, à l'issue des opérations de révision de la liste électorale, au titre de la session 2019-2020 se chiffre à dix million trois cent quatre-vingt-un mille cent trente-trois. (10 381 133)

Ainsi, bien que des difficultés aient été ressenties lors de la réalisation des activités entrant dans le cadre de la RALE 2019-2020, la CENI et ses démembrements se sont mobilisés pour ne pas faillir à leurs attributions.

Pour terminer, la CENI réitère son appel aux différentes parties prenantes notamment, l'Administration publique, les partis politiques, les Organisations de la Société Civile et les médias, pour le renforcement de la collaboration dans le but de poursuivre l'amélioration de la gestion du processus électoral en vue d'atteindre la vision « Gouvernance électorale crédible et démocratique » qui a été fixée tout au début de son mandat.